

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SARREGUEMINES - 5752 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 09/08/2024 - 1826 - 1992 B 00156 - 384 074 951 - REHAU
INDUSTRIE

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

384074951

Code activité (NAF)

2221Z

Désignation et adresse du déclarant :

SARL REHAU INDUSTRIE

000. Zone Industrielle

MORHANGE 57340

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 384074951

Code activité (NAF) 2221Z

Désignation et adresse

SARL REHAU INDUSTRIE

000. Zone Industrielle

MORHANGE 57340

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2022

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

1 - BILAN ACTIF										DGFIP N° 2050 2024			
Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois				12			
Adresse de l'entreprise : ZONE INDUSTRIELLE 57343 MORHANGE						Durée de l'exercice précédent				12			
										si déposé néant, cochez la case : ☐			
								Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1			
						Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)						AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				AB		AC					
		Frais de développement				CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires				AF	1 238 743	AG	1 036 727	202 015		325 448	
		Fonds commercial (1)				AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles				AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				AN		AO					
		Constructions				AP	1 672 741	AQ	1 536 933	135 808		450 740	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				AR	52 462 507	AS	44 504 821	7 957 685		11 109 176	
		Autres immobilisations corporelles				AT	7 886 507	AU	7 153 953	732 555		1 170 094	
		Immobilisations en cours				AV	1 883 278	AW		1 883 278		385 130	
		Avances et acomptes				AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				CS		CT					
		Autres participations				CU	539	CV	539				
		Créances rattachées à des participations				BB		BC					
		Autres titres immobilisés				BD		BE					
Prêts				BF	726 855	BG		726 855		677 394			
Autres immobilisations financières				BH	8 129	BI		8 129		5 929			
TOTAL (II)						BJ	65 879 298	BK	54 232 974	11 646 325		14 123 910	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				BL	4 216 559	BM	65 145	4 151 414		6 448 154	
		En cours de production de biens				BN	25 829	BO		25 829		4 750	
		En cours de production de services				BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis				BR	9 829 024	BS	489 506	9 339 518		11 958 121	
		Marchandises				BT	3 684 700	BU	391 624	3 293 076		4 211 379	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes				BV	348 614	BW		348 614		63 795	
		Clients et comptes rattachés (3)				BX	431 735	BY		431 735		682 771	
		Autres créances (3)				BZ	1 932 314	CA		1 932 314		244 649	
		Capital souscrit et appelé, non versé				CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				CD		CE					
	DIVERS	Disponibilités				CF	350	CG		350		366	
		Charges constatées d'avance (3)				CH	15 610	CI		15 610		59 545	
Comptes de Régularisation	TOTAL (III)				CJ	20 484 736	CK	946 275	19 538 461		23 673 531		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)				CM								
	Ecart de conversion actif (VI)				CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	86 364 034	1A	55 179 249	31 184 785		37 797 441		
Renvois : (1) Dont droit au bail :						(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :				Immobilisations :		Stocks :				Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 12 520 000)				DA	12 520 000	12 520 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	604 000	604 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)		DG	4 362 000	4 362 000	
	Report à nouveau				DH	(8 786 437)	(4 398 712)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(1 970 343)	(4 387 726)	
	Subventions d'investissement				DJ	210 763	236 983	
	Provisions réglementées				DK	1 618 122	2 026 937	
	TOTAL (I)				DL	8 558 105	10 963 483	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	280 939	398 576	
	Provisions pour charges				DQ	7 005 405	11 496 725	
	TOTAL (III)				DR	7 286 345	11 895 301	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	606	4 795	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	2 597 030	4 571 783	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		17 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	7 532 554	5 387 297	
	Dettes fiscales et sociales				DY	4 609 572	4 789 688	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	589 667	62 462	
	Autres dettes				EA	6 011	17 868	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	4 896	87 764	
	TOTAL (IV)				EC	15 340 335	14 938 657	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	31 184 785	37 797 441	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	15 340 335	14 921 657	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		3 550	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)										DGFIP N° 2052 2024	
Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	21 079 830	FB	428 450	FC	21 508 280	23 730 026		
	Production vendue	biens	FD	54 024 120	FE	6 181 779	FF	60 205 899	69 269 071		
		services	FG	4 329 228	FH	1 086 806	FI	5 416 035	5 537 817		
	Chiffres d'affaires nets		FJ	79 433 178	FK	7 697 036	FL	87 130 214	98 536 914		
	Production stockée						FM	(2 571 492)	1 491 820		
	Production immobilisée						FN	235 204	326 883		
	Subventions d'exploitation						FO	1 373 655			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 435 840	2 182 453		
	Autres produits (1) (11)						FQ	141 558	56 155		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	87 744 979	102 594 224		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	20 750 756	23 844 665		
	Variation de stock (marchandises)						FT	835 699	(608 553)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	27 775 136	39 737 419		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	2 270 342	(1 051 397)		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	19 987 692	16 831 160		
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	511 766	649 526		
	Salaires et traitements						FY	10 023 311	10 572 865		
	Charges sociales (10)						FZ	3 725 817	4 049 032		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 831 504	3 479 238		
			dont montant de l'amortiss-ement du fonds de commerce		HS						
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	946 275	811 240	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	390 457	1 146 907		
	Autres charges (12)						GE	706 247	897 170		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	90 755 001	100 359 273		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 010 021)	2 234 952		
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	526			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	26 697	25 352		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	27 222	25 352		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	481 797	204 223		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	481 797	204 223		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(454 575)	(178 871)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 464 596)	2 056 081			

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL						Néant				
						Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB	1 740 075	144 154		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	5 292 405	4 197 954		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	7 032 479	4 342 108		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	3 052 775	2 588 169		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF	2 045 143	137 013		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	440 991	8 061 473		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	5 538 909	10 786 656		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	1 493 570	(6 444 547)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ				
Impôts sur les bénéfices (X)						HK	(683)	(741)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	94 804 681	106 961 685		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	96 775 024	111 349 410		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	(1 970 343)	(4 387 726)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier			HP				
			- Crédit-bail immobilier			HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	475 128	204 223		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX				
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD				
	(9)	Dont transferts de charges				A1	67 786	108 877		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitai			(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	704 260	887 776		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6		obligatoires	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin					A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N				
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL						5 538 909		7 032 479		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL										

DGFIP N° 2053 2024

REHAU INDUSTRIE SARL

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2024

Extension 2

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		1		2		3					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		1 221 635		KE		KF		24 900	
CORPORELLES	Terrains					KG				KH				KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ				KK				KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		2 323 575		KN				KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		10 908		KQ				KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS		59 242 705		KT		KU		797 224	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV		4 723 021		KW				KX			
		Matériel de transport				KY		1 621 142		KZ				LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		846 852		LC				LD		12 390	
		Emballages récupérables et divers				LE		2 239 688		LF				LG		13 238	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		385 130		LI				LJ		1 965 280	
	Avances et acomptes					LK				LL				LM			
	TOTAL III					LN		71 393 022		LO				LP		2 788 132	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M				8T		
Autres participations					8U		539		8V				8W				
Autres titres immobilisés					1P				1R				1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		683 323		1U				1V		53 161		
TOTAL IV					LQ		683 862		LR				LS		53 161		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		73 298 519		ØH				ØJ		2 866 193		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
			Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4		
	TOTAL I														
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO			LV	7 792		LW	1 238 743		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui	IR			MD	661 742		ME	1 661 833		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG			MH	10 908		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ	7 577 422		MK	52 462 507		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU			MM	827 721		MN	3 895 300		MO			
		Matériel de transport	IV			MP	504 779		MQ	1 116 362		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	110 437		MT	748 806		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV	126 888		MW	2 126 038		MX			
		Immobilisations corporelles en cours		MY	467 132		MZ			NA	1 883 278		NB		
		Avances et acomptes		NC			ND			NE			NF		
		TOTAL III		IY	467 132		NG	9 808 990		NH	63 905 033		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7			ØW		
Autres participations		IØ			ØX			ØY	539		ØZ				
Autres titres immobilisés		I1			2B			2C			2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E	1 500		2F	734 984		2G				
TOTAL IV		I3			NJ	1 500		NK	735 523		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	467 132		ØK	9 818 282		ØL	65 879 298		ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2024 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL Néant X

Exercice N clos le : 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFîP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisatons incorporelles		PE	896 187	PF	148 332	PG	7 792	PH	1 036 727
TOTAL I		RK	896 187	RM	148 332	RN	7 792	RO	1 036 727
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	1 873 104	PS	91 633	PT	438 712	PU	1 526 025
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	10 639	PW	269	PX		PY	10 908
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	48 133 530	QA	2 328 434	QB	5 957 142	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	4 095 304	QE	126 879	QF	781 061	QG	3 441 123
	Matériel de transport	QH	1 455 667	QI	62 646	QJ	425 889	QK	1 092 424
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	669 270	QM	38 970	QN	99 532	QO	608 707
	Emballages récupérables et divers	QP	2 040 369	QR	34 340	QS	63 009	QT	2 011 700
	TOTAL II	QU	58 277 882	QV	2 683 171	QW	7 765 346	QX	53 195 707
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	59 174 069	ØP	2 831 504	ØQ	7 773 138	ØR	54 232 434

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	171 269	T5		T6		T7	580 084	T8		T9	(408 815)
Autres immobilisations corporelle	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
		TOTAL II	X2		X3	171 269	X4		X5		X6	580 084	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL					NM					NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ	171 269	NR		NS		NT	580 084	NU		NV	(408 815)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	171 269	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	580 084	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(408 815)				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'emission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFîP N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	2 026 937	TM	171 269	TN	580 084	TO	1 618 122
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	2 026 937	TS	171 269	TT	580 084	TU	1 618 122
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	398 576	4B	230 400	4C	348 036	4D	280 939
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	2 115 126	4Y	160 057	4Z	208 778	5A	2 066 405
	Provisions pour impôts (1)	5B	59 246	5C		5D	6 555	5E	52 691
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	9 322 353	5W	269 721	5X	4 705 765	5Y	4 886 309
	TOTAL II	5Z	11 895 301	TV	660 178	TW	5 269 135	TX	7 286 345
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	539	9V		9W		9X	539
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	811 240	6P	946 275	6R	811 240	6S	946 275
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	811 779	TY	946 275	TZ	811 240	UA	946 814
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	14 734 018	UB	1 777 722	UC	6 660 459	UD	9 851 281
	Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 336 732	UF	1 368 054			
			UG		UH				
UJ			440 991	UK	5 292 405				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Extension 1

REHAU INDUSTRIE SARL

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision pour impôt société	59 246		6 555	52 691

TOTAL	59 246		6 555	52 691
-------	--------	--	-------	--------

SOMME DES EXTENSIONS	59 246		6 555	52 691
----------------------	--------	--	-------	--------

Extension 2

REHAU INDUSTRIE SARL

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision pour restructuration	9 322 353	269 721	4 705 765	4 886 309

TOTAL	9 322 353	269 721	4 705 765	4 886 309
-------	-----------	---------	-----------	-----------

SOMME DES EXTENSIONS	9 322 353	269 721	4 705 765	4 886 309
----------------------	-----------	---------	-----------	-----------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFîP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

Néant

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)					UP	726 855	UR		US	726 855	
	Autres immobilisations financières					UT	8 129	UV		UW	8 129	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA						
	Autres créances clients					UX	431 735	431 735				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(	Provision pour dépréciation antérieurement constituée*	UO	)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés					UY	105 796	65 796		40 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	332 598	332 598				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	56 609	56 609				
		Divers				VP	1 399 356	1 399 356				
	Groupe et associés (2)					VC	683	683				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	37 273	37 273				
	Charges constatées d'avance					VS	15 610	15 610				
	TOTAUX					VT	3 114 642	VU	2 339 659	VV	774 984	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	49 461					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	606	606						
		à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	7 532 554	7 532 554						
Personnel et comptes rattachés				8C	2 170 716	2 170 716						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 690 264	1 690 264						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		Impôts sur les bénéfices		8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	490 070	490 070					
			Obligations cautionnées		VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	258 521	258 521					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	589 667	589 667						
Groupe et associés (2)				VI	2 597 030	2 597 030						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	6 011	6 011						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2								
Produits constatés d'avance				8L	4 896	4 896						
TOTAUX				VY	15 340 335	VZ	15 340 335					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL										Néant ☐				
										Exercice N, clos le : 31/12/2023				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA			
											WB			
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 086	XE	8 640				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 554						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 005 999	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	2 005 999				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	(683)		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régime d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%								I8			
											ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN			
											WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
									TOTAL I	WR	2 013 956			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WS	1 970 343			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT				
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :													
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	129 861	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		)	XG	129 861			
	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC							
	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD							
	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI							
	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	5 778 891			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{		XI		XJ	3 764 935			
bénéfice (I moins II)														
déficit (II moins I)														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	3 764 935			

REHAU INDUSTRIE SARL

SOMME DES EXTENSIONS	129 861
-----------------------------	----------------

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES					DGFIP N° 2058-B 2024	
Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL				Néant		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4		
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 993 374	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges						
Provision IS + dépréciations stock Prix marché			8X	89 368	8Y 338 219	
Provision indemnités de départ en retraite			8Z	129 482	9A 164 788	
TOTAL GENERAL			9B	218 850	9C 503 007	
Provisions pour dépréciation						
Provisions dépréciations restructuration			9D	1 598 672	9E 2 962 877	
			9F		9G	
TOTAL GENERAL			9H	1 598 672	9J 2 962 877	
Charges à payer						
Organic contribution sociale			9K	107 615	9L 125 400	
Effort à la construction			9M	47 457	9N 49 461	
Prime de présence			9P	33 405	9R 37 942	
TOTAL GENERAL			9S	188 477	9T 212 803	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	2 005 999	YO 3 678 687	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Extension 1

REHAU INDUSTRIE SARL

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS															DGFip N° 2058-C 2024			
Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL														Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(4 398 712)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(4 387 726)				Dividendes				ZD					
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions				ZE					
									Report à nouveau		(8 786 437)		ZF					
	TOTAL I			ØF	(8 786 437)				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	(8 786 437)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS																Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7				)		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	757 639					
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	1 057 861			)		XQ	1 244 659				
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	1 464 906					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	479 311					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV						
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)		ST	16 041 177				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	19 987 692					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	192 742					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				)		9Z	319 024				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	511 766					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	26 078 739					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	13 733 351					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)											ØB	10 594 622					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK	5,57 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(3 764 935)		Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL					
					Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO					
					Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	65708014900104								

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1	Concessions et droits tiers	7 792	7 792		
	2	Agt Amgt Inst sol d'Autrui	661 742	438 712		223 030
	3	Matériel d'usine	4 950 622	3 673 250		1 277 372
	4	Matériel d'atelier	27 112	20 676		6 436
	5	Pièces de sécurité	25 144	20 115		5 029
	6	Outillage de production	2 574 544	2 243 102		331 442
	7	Installations techniques	769 949	724 505		45 444
	8	Matériel de stockage	57 772	56 556		1 216
	9	Matériel de manutention	504 779	425 889		78 890
	10	Matériel et mobilier de bureau	110 437	99 532		10 904
	11	Emballages récupérables	126 888	63 009		63 879
	12	Cautions diverses	1 500			1 500

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				10			
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1						
	2	(223 030)	(223 030)				
	3	(1 277 372)	(1 277 372)				
	4	(6 436)	(6 436)				
	5	(5 029)	(5 029)				
	6	1 687 355	1 355 912	1 355 912			
	7	(45 444)	(45 444)				
	8	(1 216)	(1 216)				
	9	25 000	(53 890)	(53 890)			
	10		(10 904)	(10 904)			
	11		(63 879)	(63 879)			
	12	1 500					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		(331 288)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (II)						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A 2024

Extension

REHAU INDUSTRIE SARL

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT						DGFIP N° 2059-B 2024	
Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL					Néant		☒
A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1					
		N - 2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N - 1					
		N - 2					
		N - 3					
		N - 4					
		N - 5					
	(à préciser) au titre de :	N - 6					
		N - 7					
		N - 8					
		N - 9					
TOTAL 2							

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

DGFIP N° 2059-B 2024

REHAU INDUSTRIE SARL

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL	Néant ☐ X ☒
--	--

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise :	REHAU INDUSTRIE SARL	Néant	☐
Exercice ouvert le :	01/01/2023	et clos le :	31/12/2023
		Durée en nombre de mois :	12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	292	
dont apprentis	YF	7	
dont handicapés	YG	31	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	87 128 374		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
Total 1				OX	87 128 374		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun				OH	141 558		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	235 204		
Subventions d'exploitation reçues				OF	1 373 655		
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	(9 967)		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
Total 2				OM	1 740 450		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Achats				ON	48 525 891		
Variation négative des stocks				OQ	5 677 532		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	19 313 286		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	186 798		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	706 247		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	153 165		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale				OY			
Total 3				OJ	74 562 919		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	14 305 905
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)					SA	14 305 905	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE <i>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>							
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)				EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	87 128 374	
Effectifs au sens de la CVAE					EY	285	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	262 267 585	
Période de référence		du	GY	01/01/2023	au	GZ	31/12/2023
Date de cessation					HR		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2023N° SIRET38407495100011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEREHAU INDUSTRIE SARL

ADRESSE (voie)ZONE INDUSTRIELLE

CODE POSTAL57343VILLEMORHANGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	12 520 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASDénominationREHAU SAS

N° SIREN (si société établie en France)657080149% de détention100,00Nb de parts ou actions12 520 000

Adresse :N°00VoiePLACE CISSEY

Code Postal57340CommuneMORHANGEPaysFR

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

TitreNom Patronimique et prénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code postalCommunePays

TitreNom Patronimique et prénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code postalCommunePays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFîP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE	31/12/2023	N° SIRET	38407495100011
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	REHAU INDUSTRIE SARL		
ADRESSE (voie)	ZONE INDUSTRIELLE		
CODE POSTAL	57343	VILLE	MORHANGE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5		

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: REHAU INDUSTRIE SARL				SIRET	38407495100011		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
000. Zone Industrielle MORHANGE 57340							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/1992			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SAS REHAU PLACE CISSEY MORHANGE 57340 SIRET 65708014900104							
B ACTIVITE							
Activités exercées		TRANSFORMATION DE POLYMERES			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%			
		Déficit		3 764 935		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : AG WAGNER GENERATION 2-4 BREICHTENSTRASSE MURI BEI BERN 3074 CH 25506248							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		SAP		
ECF			Désignation du prestataire				
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société/Indépendant)		Tél :		Mr Kieffer - Quartier Cisse		MORHANGE 57340	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:				Tél : 03 87 05 51 23			
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :			
Nom :				Tél :			
Adresse :							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL										Néant ☒			
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus								e					
								f					
								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis								Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:									
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.						
1		2	3	4	5	6	7	8					
K DIVERS													
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)											
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages											
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Extension 1

REHAU INDUSTRIE SARL

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôts					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Extension 2

REHAU INDUSTRIE SARL

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2024

REHAU INDUSTRIE SARL

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

2024

REHAU INDUSTRIE SARI

[illegible]

TOTAL	1 480 271
--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	1 480 271
----------------------	-----------

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

[illegible]

TOTAL	4 696 264
--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	4 696 264
-----------------------------	------------------

CA19CHAREP
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

[illegible]

TOTAL	15 610		
--------------	---------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS	15 610		
-----------------------------	---------------	--	--

CA21PROAVA
2024

[illegible]

4 896

4 896

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCHICSUIVI
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

- (1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
- (2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

- (3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
- (4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219REC

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

2024

REHAU INDUSTRIE SARL

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	38407495100011	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement REHAU INDUSTRIE SARL ZONE INDUSTRIELLE 57343 MORHANGE

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCACTIO
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TOTAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TOTAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TOTAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TOTAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZONE
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

REHAU INDUSTRIE SARL

Numéro SIRET du principal établissement

38407495100011

Code APE

2221Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2024**

REHAU INDUSTRIE SARL

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

REHAU INDUSTRIE SARL

Numéro SIRET du principal établissement 38407495100011

Code APE

2221Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

RESCOFIN
2024

REHAU INDUSTRIE SARL

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible][illegible]¹ Table IP1

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² Table IP2

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ Table IP3

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



DGFIP N° 2025-A 2024

REHAU INDUSTRIE SARL

[illegible]

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	REHAU INDUSTRIE SARL
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--



Désignation de l'entreprise : REHAU INDUSTRIE SARL

[illegible]

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

REHAU INDUSTRIE SARL

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs
				Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice
	TOTAL (B)			
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs
				Montant à la fin de l'exercice
	TOTAL (C)			

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement (art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2024

Extension

REHAU INDUSTRIE SARL

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

REHAU INDUSTRIE SARL

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

☐

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)

☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le :

clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		
Calcul du bénéfice exclu			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		
2. IMPUTATION DU DÉFICIT			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT			
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :		et clos le :	
	16		3 764 935
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		3 764 935
4. MONTANT DE LA CRÉANCE			
Totalisation des sommes portées ligne 14	19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS			
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20		

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFIP N° 2036 BIS 2024

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

REHAU INDUSTRIE SARL

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6
Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SARL REHAU INDUSTRIE

Adresse 000. Zone Industrielle MORHANGE 57340

N° Siren 384074951

I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		et l'entreprise cessionnaire (1)								
			E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

REHAU INDUSTRIE SARL

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

[illegible]

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

[illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES
CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres
d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : REHAU INDUSTRIE SARL

SIRET : 38407495100011

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : REHAU INDUSTRIE SARL

SIRET : 38407495100011

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : REHAU INDUSTRIE SARL

SIRET : 38407495100011

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Néant : ☐

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	683

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

REHAU INDUSTRIE SARL

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche CIR	683
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	683
-------	-----

Total Autres crédits d'impôts

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nom et adresse	SIREN ou RNA	Nom et adresse	

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	----------------------

REHAU INDUSTRIE

Société à responsabilité limitée

Zone industrielle

57340 MORHANGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

REHAU INDUSTRIE

Société à responsabilité limitée

Zone industrielle

57340 MORHANGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société REHAU INDUSTRIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REHAU INDUSTRIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Parties Liées » qui mentionne le soutien financier reçu de votre société mère Rehau Verwaltungszentrale AG justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation par votre société à la clôture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des immobilisations corporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 11 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Constance HAON

Constance HAON

BILAN ACTIF

	2023			2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 238 743	1 036 727	202 015	325 448
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>1 238 743</i>	<i>1 036 727</i>	<i>202 016</i>	<i>325 448</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 672 741	1 536 933	135 808	450 740
Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 462 507	44 504 821	7 957 685	11 109 176
Autres immobilisations corporelles	7 886 507	7 153 953	732 555	1 170 094
Immobilisations en cours	1 883 278		1 883 278	385 130
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>63 905 033</i>	<i>53 195 707</i>	<i>10 709 325</i>	<i>13 115 139</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	539	539		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	726 855		726 855	677 394
Autres immobilisations financières	8 129		8 129	5 929
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>735 523</i>	<i>539</i>	<i>734 984</i>	<i>683 323</i>
ACTIF IMMOBILISE	65 879 298	54 232 974	11 646 325	14 123 910
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	4 216 559	65 145	4 151 414	6 448 154
En cours de production de biens	25 829		25 829	4 750
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	9 829 024	489 506	9 339 518	11 958 121
Marchandises	3 684 700	391 624	3 293 076	4 211 379
<i>Total des stocks</i>	<i>17 756 112</i>	<i>946 275</i>	<i>16 809 837</i>	<i>22 622 404</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	348 614		348 614	63 795
Clients et comptes rattachés	431 735		431 735	682 771
Autres créances	1 932 314		1 932 314	244 649
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 712 663</i>		<i>2 712 663</i>	<i>991 215</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	350		350	366
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>350</i>		<i>350</i>	<i>366</i>
Charges constatées d'avance	15 610		15 610	59 545
ACTIF CIRCULANT	20 484 736	946 275	19 538 461	23 673 531
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	86 364 034	55 179 249	31 184 785	37 797 441

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2023	2022
Capital social ou individuel Dont versé : 12 520 000	12 520 000	12 520 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	604 000	604 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 362 000	4 362 000
Report à nouveau	(8 786 437)	(4 398 712)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 970 343)	(4 387 726)
<i>Total situation nette</i>	<i>6 729 220</i>	<i>8 699 563</i>
Subventions d'investissement	210 763	236 983
Provisions réglementées	1 618 122	2 026 937
CAPITAUX PROPRES	8 558 105	10 963 483
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	280 939	398 576
Provisions pour charges	7 005 405	11 496 725
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 286 345	11 895 301
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	606	4 795
Emprunts et dettes financières divers	2 597 030	4 571 783
<i>Total dettes financières</i>	<i>2 597 636</i>	<i>4 576 578</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		17 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 532 554	5 387 297
Dettes fiscales et sociales	4 609 572	4 789 688
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>12 142 126</i>	<i>10 193 985</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	589 667	62 462
Autres dettes	6 011	17 868
<i>Total dettes diverses</i>	<i>595 678</i>	<i>80 330</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	4 896	87 764
DETTES	15 340 335	14 938 657
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 184 785	37 797 441

COMPTE DE RESULTAT

	2023			2022
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	21 079 830	428 450	21 508 280	23 730 026
Production vendue : - biens	54 024 120	6 181 779	60 205 899	69 269 071
Production vendue : - services	4 329 228	1 086 806	5 416 035	5 537 817
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	79 433 178	7 697 036	87 130 214	98 536 914
Production stockée			(2 571 492)	1 491 820
Production immobilisée			235 204	326 883
Subventions d'exploitation			1 373 655	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			1 435 840	2 182 453
Autres produits (1) (11)			141 558	56 155
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			87 744 979	102 594 224
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			20 750 756	23 844 665
Variation de stock (marchandises)			835 699	(608 553)
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			27 775 136	39 737 419
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			2 270 342	(1 051 397)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			19 987 692	16 831 160
<i>Total charges externes</i>			<i>71 619 623</i>	<i>78 753 294</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			511 766	649 526
Charges de personnel				
Salaires et traitements			10 023 311	10 572 865
Charges sociales (10)			3 725 817	4 049 032
<i>Total charges de personnel</i>			<i>13 749 129</i>	<i>14 621 898</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 831 504	3 479 238
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			946 275	811 240
Dotations aux provisions pour risques et charges			390 457	1 146 907
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>4 168 236</i>	<i>5 437 385</i>
Autres charges (12)			706 247	897 170
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			90 755 001	100 359 273
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 010 021)	2 234 952
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			526	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			26 697	25 352
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			27 222	25 352
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			481 797	204 223
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			481 797	204 223
RESULTAT FINANCIER			(454 575)	(178 871)
RESULTAT COURANT			(3 464 596)	2 056 081

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2023	2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 740 075	144 154
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 292 405	4 197 954
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 032 479	4 342 108
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 052 775	2 588 169
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 045 143	137 013
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	440 991	8 061 473
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 538 909	10 786 656
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 493 570	(6 444 547)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(683)	(741)
TOTAL DES PRODUITS	94 804 681	106 961 685
TOTAL DES CHARGES	96 775 024	111 349 410
BENEFICE ou PERTE	(1 970 343)	(4 387 726)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
- (3) Dont crédit-bail mobilier
- (3) Dont crédit-bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées475 128
- (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
- (6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
- (6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
- (9) Dont transferts de charges67 786
- (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
- (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
- (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)704 260

ANNEXES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a mis en application à compter du 1er janvier 2021 le règlement ANC 2014-03 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, aux composants, et à l'amortissement et la dépréciation des actifs immobilisés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de frais de développement, amortis selon les règles comptables et fiscales en vigueur. L'amortissement est de type linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les prestations de l'entreprise immobilisées sont valorisées au coût de production sans frais financiers.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements de type linéaire sont calculés suivant la durée de vie prévue, par contre le maintien de la durée d'usage servant de référence fiscale a été retenu pour les amortissements dérogatoires. L'amortissement fiscal est de type dégressif

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
-----	-----	-----
Constructions		
- batiments, charpente, sol chapes	40 à 50 ans	20 ans
- huisseries, bardage toiture	15 à 30 ans	15 et 20 ans
- revêtements souple	10 ans	10 ans
Agencements	10 à 40 ans	10 ans
Installations techniques,mat.outillages	08 à 20 ans	05 à 10 ns
Install. générales agencts,aménagts	10 à 20 ans	10 ans
Materiel de transport	04 à 08 ans	05 ans
Materiel de bureau et informatique	04 à 10 ans	04 à 10 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

Le différentiel entre l'amortissement fiscal et celui pour dépréciation est comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Les immobilisations hors service font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de leur valeur résiduelle hors amortissements dérogatoires.

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

La société apprécie à la clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actifa pu perdre notablement de la valeur. La valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur actuelle à la clôture, afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. La valeur d'usage est mesurée à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'usage de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2023, un test de dépréciation a été réalisé sur les actifs immobilisés alloués à l'unité génératrice de trésorerie Windows Solution. La valeur d'usage a été déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'ensemble de l'activité WS pour la période 2024-2027. Il résulte de ces analyses qu'aucune dépréciation n'est à constater sur le groupe d'actif concerné.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS :

Les stocks de matières premières, produits semi finis, produits finis, marchandises et consommables sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des stocks de produits finis et semi finis est déterminée selon la méthode du coût de production incorporables hors charges de sous activité.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ainsi que l'escompte obtenu à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur marchande est inférieure à la valeur bilan, soit pour des raisons d'obsolescence, soit de problèmes qualitatifs.

Au bilan d'ouverture, les stocks sont de 23.433.644 € en valeur brute et les provisions pour dépréciation sont de 811.240 €.

Au bilan de clôture, les stocks sont de 17.756.112 € en valeur brute et les provisions pour dépréciation sont de 946 275 €.

La valeur nette des stocks à la clôture 2023 est de 16,81 M€ , soit une baisse de 5,81 M€ et de 25,7%. Cette baisse s'explique pour partie par la baisse des matières premières en 2023 et de l'effet sur le coût de production.

CREANCES

Elles sont évaluées à leur valeur d'origine et actualisées au cours officiel du 31 décembre en ce qui concerne les créances en devises.

La différence de change résultant de l'actualisation de créances en devises à la clôture de l'exercice est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision égale à la différence entre la valorisation au 31 décembre et leur valeur initiale.

Les conditions de règlement ont été adaptées le cas échéant pour les créances France de clients hors groupe pour répondre aux obligations de la Loi de Modernisation de l'Economie du 04 août 2008 N°2008-776.

ETAT PRODUITS A RECEVOIR

Ce compte présente au 31.12.2023 un solde de 1.399.536 € . L'aide gouvernementale « électricité – gaz » issue du plan de résilience s'élève à 1.371.762 € .

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. L'amortissement dérogatoire résulte du différentiel entre la durée comptable et la durée d'usage en application des nouvelles règles ainsi que la différence entre le mode linéaire et dégressif.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 12.520.000 € .

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont évaluées suivant les textes de la réglementation fiscale et comptable en vigueur.

L'engagement de l'indemnité de départ en retraite s'élève au 31 décembre à 1 728 353 €.

Le calcul a été effectué par l'assureur et non en interne et avec les hypothèses suivantes :

- méthode "prospective", fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière,
- table de mortalité : TV 00/02
- âge de départ en retraite : 65 ans

- mode de départ : départ volontaire du salarié
- modalités d'octroi des droits IFC: les droits IFC découlent des modalités transmises par l'entreprise,
- taux de charges sociales patronales : 45%
- taux annuel de progression des salaires : 2,83% (moyenne annuelle)
- turn-over : taux distincts par collège
- taux d'actualisation : 4,00 % l'an
- montant IDR Cadre et IDR non Cadre : selon la législation en vigueur

Prime médaille du travail non soumises à charges sociales

Pour 25 ans :

- 1/2 mois de salaire moyen mensuel

Pour 40 ans :

- 1 mois de salaire moyen mensuel

L'engagement en matière de médailles du travail s'élève au 31 décembre à 338 052 €.

Le calcul a été effectué par l'assureur et non interne et avec les hypothèses suivantes :

-méthode prospective, fondée sur les salaires et les droits à la date de l'octroi des primes

-table de mortalité : TV 00/02

-âge de départ en retraite : 65 ans

-taux annuel de progression des salaires : 2,83% (moyenne annuelle)

-turn over/mortalité :taux distinct par collège

-taux d'actualisation : 4,00 % l'an

-montant : non soumises à charges sociales

pour 25 ans : Cadre et Non Cadres : 1/2 mois de salaire mensuel

pour 40 ans : Cadre et Non Cadres : 1 mois de salaire mensuel.

La provision pour impôt correspond aux impôts latents sur les subventions d'investissements.

CHIFFRE D'AFFAIRES

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 87,13 M€ , soit une baisse de 11,41 M€ et de 11,6% par rapport à l'exercice 2022 qui s'était soldé avec un chiffre d'affaires de 98,54 M€ .

IMPÔTS

L'impôt sur les sociétés est dû par la tête de groupe d'intégration fiscale, REHAU SAS.

Chaque filiale comptabilise son impôt selon sa propre détermination du résultat fiscal. A compter de 2013, la convention d'intégration fiscale a fait l'objet d'une modification par avenant et de la sorte chaque société comptabilise dans ses comptes les crédits d'impôts qui sont transférés à la mère pour déclaration d'ensemble.

DETTES

Elles sont évaluées à leur valeur d'origine et actualisées au cours officiel du 31 décembre en ce qui concerne les dettes en devises.

La différence de change résultant de l'actualisation des dettes en devises à la clôture de l'exercice est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision égale à la différence entre la valorisation au 31 décembre et leur valeur initiale.

Les conditions de règlement ont été adaptées le cas échéant pour les créances France de clients hors groupe pour répondre aux obligations de la Loi de Modernisation de l'Economie du 04 août 2008 N°2008-776.

L'échéancier des dettes fournisseurs est intégré dans le rapport de gestion.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

PROVISION POUR RESTRUCTURATION :

En date du 14.09.2020 la société a annoncé un PSE conduisant à la suppression de 88 emplois nets.

L'annonce de ce PSE a conduit à la constitution d'une provision pour restructuration d'un montant de 11.019.415 € à la clôture 2020.

Ce PSE a été mis en œuvre courant 2021, il s'est traduit dans les faits par la suppression de 84 emplois. A la clôture 2023, il subsiste une provision à hauteur de 18.243 € au titre des coûts restant à engager. La variation de la provision en 2023 d'un montant de 1.477.253 € se présente comme suit :

- Reprise avec utilisation : 1.118.866 €
- Reprise sans utilisation : 358.387 €

En date du 11.10.2022 la société a annoncé un PSE concernant l'activité de profilés industriels, conduisant à la suppression de 43 emplois nets. L'annonce de ce PSE a conduit à la constitution d'une provision pour restructuration d'un montant de 7.839.049 € à la clôture 2022.

A la clôture 2023 la provision est d'un montant de 4.868.067 €. La variation de la provision en 2023 d'un montant de 2.958.791 € se présente comme suit :

- Reprise avec utilisation : 1.815.517 €
- Reprise sans utilisation : 1.412.995 €
- Dotation complémentaire : 269.721 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Les opérations comptables liées aux restructurations et aux P.S.E. ont été portées en résultat exceptionnel de même que les cessions d'actifs.

De la sorte, le résultat exceptionnel est de 1.493.570 € , se décomposant comme suit :

- Produits exceptionnels : 7.032.479 € , dont :

Produits sur cessions d'immobilisations :	1.713.855 €
Réintégration subventions d'investissement :	26.220 €
Reprises d'amortissements dérogatoires :	580.084 €
Reprises provisions restructurations :	4.705.765 €
Reprises provisions pour impôts :	6.555 €

- Charges exceptionnelles : 5.538.909 € , dont :

Charges de restructuration :	3.052.775 €
VNC actifs immobilisés cédés :	2.045.143 €
Dotations aux provisions de restructuration :	269.721 €
Dotations amortissements dérogatoires :	171.269 €

L'exercice 2023 est marqué, depuis le 24 février 2022, par le conflit en Ukraine qui a des répercussions sur l'économie russe, les économies occidentales et plus généralement l'économie mondiale, avec en particulier des impacts significatifs sur le prix de l'énergie et des matières premières.

De même la forte augmentation des taux d'intérêts grève le résultat financier et freine l'activité économique au niveau national dans le secteur du bâtiment.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes et des états financiers 2023 par le Président de l'entité, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de cette dernière à poursuivre son exploitation.

Des incertitudes demeurent toutefois sur l'intensité et la durée de la crise en Ukraine précédemment citée ainsi que ses conséquences.

PARTIES LIEES

Il n'y a pas eu en cours d'exercice d'opérations non conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées.

La continuité d'exploitation est assurée par l'engagement de la société-mère, Rehau Verwaltungszentrale AG, au moins jusqu'au 31 mai 2025, confirmé par la lettre de soutien financier signée par cette dernière.

Informations Bilan et Résultat

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2023	Augmentations	
		Réévaluations courant 2023	Acquisitions courant 2023
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 221 635		24 900
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	1 221 635		24 900
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui	2 323 575		
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10 908		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	59 242 705		797 224
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	4 723 021		
- Matériel de transport	1 621 142		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	846 852		12 390
- Emballages récupérables et divers	2 239 688		13 238
Immobilisations corporelles en cours	385 130		1 965 280
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	71 393 022		2 788 132
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	539		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	683 323		53 161
<i>Total immobilisations financières</i>	683 862		53 161
TOTAL GENERAL	73 298 519		2 866 193

	Diminutions		Valeur brute fin 2023	Valeur d'origine
	Virements courant 2023	Cessions courant 2023		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 792	1 238 743	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>		7 792	1 238 743	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui		661 742	1 661 833	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			10 908	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 577 422	52 462 507	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers		827 721	3 895 300	
- Matériel de transport		504 779	1 116 362	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		110 437	748 806	
- Emballages récupérables et divers		126 888	2 126 038	
Immobilisations corporelles en cours	467 132		1 883 278	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	467 132	9 808 990	63 905 033	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				539
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 500	734 984	
<i>Total immobilisations financières</i>		1 500	735 523	
TOTAL GENERAL	467 132	9 818 282	65 879 298	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	896 187	148 332	7 792	1 036 727
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	896 187	148 332	7 792	1 036 727
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 873 104	91 633	438 712	1 526 025
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	10 639	269		10 908
Installations techniques, matériel et outillage indust.	48 133 530	2 328 434	5 957 142	44 504 821
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	4 095 304	126 879	781 061	3 441 123
- Matériel de transport	1 455 667	62 646	425 889	1 092 424
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	669 270	38 970	99 532	608 707
- Emballages récupérables et divers	2 040 369	34 340	63 009	2 011 700
<i>Total immobilisations corporelles</i>	58 277 882	2 683 171	7 765 346	53 195 707
TOTAL GENERAL	59 174 069	2 831 504	7 773 138	54 232 434

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortisse- ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages		171 269			580 084		(408 815)
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>		171 269			580 084		(408 815)
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL		171 269			580 084		(408 815)
TOTAL GENERAL non ventilé			171 269			580 084	(408 815)

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2023
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	2 026 937	171 269	580 084			1 618 122
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	2 026 937	171 269	580 084			1 618 122
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	398 576	230 400	316 124		31 912	280 939
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques	398 576	230 400	316 124		31 912	280 939
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 115 126	160 057	23 370		185 408	2 066 405
Provisions pour impôts	59 246				6 555	52 691
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges	2 174 372	160 057	23 370		191 963	2 119 096
Autres provisions pour risques et charges	9 322 353	269 721			4 705 765	4 886 309
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 895 301	660 178	339 494		4 929 640	7 286 345
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	539					539
Sur autres immobilisations financières						
Sous total sur immobilisations	539					539
Sur stocks et en-cours	811 240	946 275	811 240			946 275
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	811 779	946 275	811 240			946 814
TOTAL GENERAL	14 734 018	1 777 722	1 730 819		4 929 640	9 851 281
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 336 732			1 368 054	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		440 991			5 292 405	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	726 855		726 855	677 394
Autres immobilisations financières	8 129		8 129	5 929
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>734 984</i>		<i>734 984</i>	<i>683 323</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	431 735	431 735		682 771
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	105 796	65 796	40 000	60 315
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	332 598	332 598		126 738
Autres impôts, taxes et versements assimilés	56 609	56 609		41 741
Divers	1 399 356	1 399 356		1 443
Groupe et associés (2)	683	683		741
Débiteurs divers	37 273	37 273		13 671
<i>Total actif circulant</i>	<i>2 364 049</i>	<i>2 324 049</i>	<i>40 000</i>	<i>927 420</i>
Charges constatées d'avance	15 610	15 610		59 545
TOTAL DES CREANCES	3 114 642	2 339 659	774 984	1 670 288
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	49 461			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	606	606			4 795
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	7 532 554	7 532 554			5 387 297
Personnel et comptes rattachés	2 170 716	2 170 716			2 204 053
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 690 264	1 690 264			1 777 425
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	490 070	490 070			521 522
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	258 521	258 521			286 688
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	589 667	589 667			62 462
Groupe et associés (2)	2 597 030	2 597 030			4 571 783
Autres dettes	6 011	6 011			17 868
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	4 896	4 896			87 764
TOTAL DES DETTES	15 340 335	15 340 335			14 921 657
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

DÉTAIL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Libellés	Valeurs Nettes	Durée d'amortissement
Néant		
TOTAL		

ET CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI

Libellés et localisations géographiques	Valeur	Imputation au compte
Instal. Agencement aménagement des bâtiments	10 908	21350093
Agencement aménagement instal. sol d'autrui	1 604 613	21450093
Voies de terre sol d'autrui	57 220	21481093
TOTAL	1 672 741	

DIFFÉRENCE D'ÉVALUATION SUR LES ÉLÉMENTS FONGIBLES
DE L'ACTIF CIRCULANT

Stocks (Hors produits incorporant une valeur ajoutée)	Valeur bilan	Prix du marché	Ecart
Stocks matières premières et autres appro	4 216 559	4 151 414	65 145
Stocks de produits semi-finis	2 423 824	2 293 949	129 875
Stocks de produits finis	7 405 201	7 045 570	359 631
Stocks de marchandises	3 684 700	3 293 076	391 624
Prix de vente = Valeur nette Ecart = Dépréciation			
TOTAL	17 730 283	16 784 008	946 275

Valeurs mobilières de placements	Valeurs bilan	Prix du marché	Ecart
TOTAL			

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2023	2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	3 409	20 069
Autres créances	1 476 862	55 512
<i>Total créances</i>	<i>1 480 271</i>	<i>75 581</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	1 480 271	75 581

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	606	1 245
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	606	1 245
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 244 339	735 408
Dettes fiscales et sociales	2 451 319	2 490 051
<i>Total dettes d'exploitation</i>	4 695 658	3 225 459
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	4 696 264	3 226 704

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2023	2022
Charges d'exploitation :		
MM charges constatées d'avance	15 610	59 545
<i>Total charges d'exploitation</i>	15 610	59 545
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 610	59 545
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	15 610	59 545

Nature des produits	2023	2022
Produits d'exploitation :		
Produits constatés avance outillages	4 896	87 764
<i>Total produits d'exploitation</i>	4 896	87 764
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 896	87 764
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	4 896	87 764

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 713	(28 219)
---	---------------	-----------------

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
<i>Total frais d'acquisition des immobilisation</i>				
Frais d'émission des emprunts :				
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>				
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	12 520 000			12 520 000	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	12 520 000			12 520 000	

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Rubriques	Montant
A Situation à l'ouverture de l'exercice	
1 Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	15 351 209
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(4 387 726)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	10 963 483
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (= A3 + B) Capitaux propres de l'exercice après apports rétroactifs	10 963 483
D Variations en cours d'exercice	
1 Variations du capital	
2 Variations des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties de réévaluations	
5 Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	(435 035)
6 Autres variations	
7 Résultat de l'exercice	(1 970 343)
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (= C + ou - D)	8 558 105
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	(2 405 378)
G dont : variations dues à des modifications de structures au cours de l'exercice	
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F - G)	(2 405 378)

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SOU MIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORIGINES	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(8 786 437)
Résultat de l'exercice	(1 970 343)
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	(10 756 780)

AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(10 756 780)
TOTAL	(10 756 780)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2023			2022			Variation
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	%
Ventes de marchandises	21 079 830		21 079 830	22 955 280		22 955 280	-8,17%
Ventes de marchandises		428 450	428 450		774 746	774 746	-44,70%
Production de biens	54 024 120		54 024 120	60 284 872		60 284 872	-10,39%
Production de biens		6 181 779	6 181 779		8 984 199	8 984 199	-31,19%
Procustion de services	4 329 228		4 329 228	4 428 792		4 428 792	-2,25%
Production de services		1 086 806	1 086 806		1 109 025	1 109 025	-2,00%
TOTAL	79 433 178	7 697 036	87 130 214	87 668 944	10 867 970	98 536 914	-11,58%

DÉTAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	2023	2022
AIAC	49 461	54 755
CHQ DEJEUNER	9 010	3 988
AGEFIPH	2 776	1 628
REMBOURSEMENT FORMATION PRO GRAND EST	6 539	
URSSAF		48 506
TOTAL	67 786	108 877

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2023	2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées	282 628	
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 770 147	2 588 169
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>3 052 775</i>	<i>2 588 169</i>
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	2 045 143	137 013
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	<i>2 045 143</i>	<i>137 013</i>
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
Dotations amortissements dérogatoires et autres	171 269	222 424
Dotations provisions dépréciations exceptionnelles	269 721	7 839 049
<i>Total autres</i>	<i>440 991</i>	<i>8 061 473</i>
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	440 991	8 061 473
Total des charges exceptionnelles	5 538 909	10 786 656

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	1 713 855	113 795
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cessions d'éléments d'actif</i>	1 713 855	113 795
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	26 220	30 359
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
Reprises amortissements dérogatoires	580 084	528 003
Reprise provision pour impôts	6 555	4 088
Reprise provisions exceptionnelles restructuration	4 705 765	3 665 863
<i>Total autres</i>	5 292 405	4 197 954
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 292 405	4 197 954
TOTAL	7 032 479	4 342 108

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	2023					2022
	Résultat avant report déficitaire	report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	(3 464 596)		(3 464 596)		(3 464 596)	2 056 081
Résultat exceptionnel	1 493 570		1 493 570		1 493 570	(6 444 547)
Résultat comptable (hors participation)	(1 970 343)		(1 970 343)		(1 970 343)	(4 387 726)
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
Total avant impôt	(1 970 343)		(1 970 343)		(1 970 343)	(4 387 726)
Autres						
Total autres						
Total général	(1 970 343)		(1 970 343)		(1 970 343)	(4 387 726)

Engagements financiers, Autres informations

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals : -						
-						
-						
Cautions : -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres : -						
-						
-						
TOTAL						

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals : -						
-						
-						
Cautions : -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres : -						
-						
-						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total autres dettes			
TOTAL			

VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

Nature		Début exercice		Variations		Fin d'exercice		Impôt différé ou latent
		ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	
Taux d'impôt :	25,00%							
Décalages certains ou éventuels								
Provisions réglementées								
• A réintégrer ultérieurement								
- provision pour hausse des prix								
• A réintégrer éventuellement								
- provision pour fluctuation des cours								
• Libérées sous condition d'emploi								
- provision pour investissement								
• Amortissement dérogatoires								
			2 026 937	408 815			1 618 122	404 531
Subventions d'investissement								
Charges non déductibles temporairement								
• A déduire l'année suivante								
- congés payés (ancien régime)								
- participations des salariés								
- autres		212 803			24 326	188 477		(47 119)
• A déduire ultérieurement								
- provision pour retraite		1 763 659			35 306	1 728 353		(432 088)
- autres		2 962 877			1 364 205	1 598 672		(399 668)
Produits non taxables temporairement								
- plus values nettes à court terme								
- plus values de fusion								
- plus-values à long terme différées								
Charges déduites (ou produits imposés)								
fiscalement et non encore comptabilisés								
Ecart de conversion passif								
Ecart de conversion actif								
TOTAL		4 939 339	2 026 937	408 815	1 423 837	3 515 502	1 618 122	(474 345)
Éléments à imputer								
Déficits reportables fiscalement								
Amortissements différés								
Moins-values à long terme								
Autres								
TOTAL								
Éléments de taxation éventuelle								
Plus-values sur éléments d'actif non amort.								
Réserve spéciale des plus-values à LT								
Réserve spéciale des profits de construction								
Autres								
TOTAL								
TOTAL GENERAL		4 939 339	2 026 937	408 815	1 423 837	3 515 502	1 618 122	(474 345)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et re- port à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Rehau Tunisie 1053 TUNIS	53 398	17 764	1	539					(804)	

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2023	2022
Cadres	13	16
Agents de maîtrise	29	31
Employés et techniciens	28	37
<u>Autres :</u>	222	243
TOTAL	292	327

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	36 051
Autres honoraires	
TOTAL	36 051

REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze avril,

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous vous présentons ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 87.130.214 € contre 98.536.914 € au titre de l'exercice précédent,
- le total des produits d'exploitation s'élève à 87.744.979 € contre 102.594.224 € au titre de l'exercice précédent,
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 90.755.001 € contre 100.359.273 € au titre de l'exercice précédent,
- le résultat d'exploitation laisse apparaître une perte de (3.010.021) € contre un bénéfice de 2.234.952 € au titre de l'exercice précédent.
- compte tenu d'un résultat financier négatif de (454.575) € contre un résultat financier négatif de (178.871) € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de la période montre une perte de (3.464.596) € contre un bénéfice de 2.056.081 € au titre de l'exercice précédent.
- compte tenu de ce résultat courant avant impôt, d'un résultat exceptionnel positif de 1.493.570 € contre un résultat exceptionnel négatif de (6.444.547) € au titre de l'exercice précédent, et d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 683 € au titre de l'exercice, un produit d'impôt avait été constatée à hauteur de 741 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice 2023 se solde par une perte de (1.970.343) € contre une perte de (4.387.726) € au titre de l'exercice précédent.

Les comptes courants avec REHAU S.A.S. ont fait l'objet d'un décompte d'intérêts au taux de 5,57 % l'an. La charge d'intérêts constatée est de 475.128 €.

Les immobilisations acquises en 2023 n'ont pas été soumises à l'amortissement dégressif.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société s'élevait à 31.184.785 € contre 37.797.441 € au titre de l'exercice précédent.

QUITUS A LA GERANCE

Nous vous demandons de donner quitus au gérant de l'exécution de son mandat en adoptant les résolutions qui vous sont proposées.

REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

REMUNERATION DE LA GERANCE

La gérance n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice écoulé.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés et qui laissent apparaître une perte de (1.970.342,97) €, résultat que nous proposons d'affecter comme suit :

Le résultat de l'exercice étant une perte de (1.970.342,97) €, celle-ci sera affectée en report à nouveau, ce qui portera, après affectation, le report à nouveau à (10.756.780,11) €.

Il est rappelé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 87,13 M€, soit une augmentation de 11,41 M€ et de 11,58 % par rapport à l'exercice 2022 qui s'était soldé avec un chiffre d'affaires de 98,54 M€.

Evolution prévisible de l'activité en 2024

Le résultat prévisionnel pour l'année 2024 laisse apparaître une perte de 1.600.000 €.

L'exercice 2023 a été marqué par le conflit en Ukraine qui a des répercussions sur les économies mondiales, avec en particulier des impacts significatifs sur le prix de l'énergie et des matières premières.

A la date d'arrêté des comptes et des états financiers 2023 de l'entité par le Gérant, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de cette dernière à poursuivre son exploitation. Des incertitudes demeurent toutefois sur l'intensité et la durée de la crise en Ukraine ainsi que ses conséquences.

La continuité d'exploitation est assurée par l'engagement de la société-mère, Rehau Verwaltungszentrale AG, au moins jusqu'au 31 mai 2024, confirmé par la lettre de soutien financier signée par cette dernière.

FILIALES ET PARTICIPATION

Notre société détient 1% de la société REHAU S.A.R.L. en Tunisie.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la société est détenu par REHAU S.A.S. à 100 %.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 12.520.000 €.

PROVISION POUR RESTRUCTURATION

REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

=====

En date du 14.09.2020 la société a annoncé un PSE conduisant à la suppression de 88 emplois nets. L'annonce de ce PSE a conduit à la constitution d'une provision pour restructuration d'un montant de 11.019.415 € à la clôture 2020.

Ce PSE a été mis en œuvre courant 2021, il s'est traduit dans les faits par la suppression de 84 emplois. A la clôture 2023, il subsiste une provision à hauteur de 18.243 € au titre des coûts restant à engager. La variation de la provision en 2023 d'un montant de 1.477.253 € se présente comme suit :

- Reprise avec utilisation : 1.118.866 €
- Reprise sans utilisation : 358.387 €

En date du 11.10.2022 la société a annoncé un PSE concernant l'activité de profilés industriels, conduisant à la suppression de 43 emplois nets. L'annonce de ce PSE a conduit à la constitution d'une provision pour restructuration d'un montant de 7.839.049 € à la clôture 2022. A la clôture 2023 la provision est d'un montant de 4.868.067 €. La variation de la provision en 2023 d'un montant de 2.958.791 € se présente comme suit :

- Reprise avec utilisation : 1.815.517 €
- Reprise sans utilisation : 1.412.995 €
- Dotation complémentaire : 269.721 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les opérations comptables liées aux restructurations et aux P.S.E. ont été portées en résultat exceptionnel de même que les cessions d'actifs.

De la sorte, le résultat exceptionnel est de 1.493.570 €, se décomposant comme suit :

- Produits exceptionnels : 7.032.479 €, dont :
 - o Produits sur cessions d'immobilisations : 1.713.855 €
 - o Réintégration subventions d'investissement : 26.220 €
 - o Reprises d'amortissements dérogatoires : 580.084 €
 - o Reprises provisions restructurations : 4.705.765 €
 - o Reprises provisions pour impôts : 6.555 €
- Charges exceptionnelles : 5.538.909 €, dont :
 - o Charges de restructuration : 3.052.775 €
 - o VNC actifs immobilisés cédés : 2.045.143 €
 - o Dotations aux provisions de restructuration : 269.721 €
 - o Dotations amortissements dérogatoires : 171.269 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver le montant des charges non déductibles fiscalement, d'un montant de 7.086 € pour la fraction non déductible des amortissements sur véhicules de tourisme. Compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la société, aucune charge d'impôt n'a été supportée par la société.

CONDITIONS DE PAIEMENT ET LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE (LME)

Les conditions de règlement tiers France, tant clients que fournisseurs, ont été adaptées afin de répondre aux obligations de la Loi de Modernisation de l'Economie.

Les échéanciers des créances clients et des dettes fournisseurs au 31 décembre 2023 sont présentés en

REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

annexe 1.

STOCKS ET EN-COURS

La valeur nette des stocks à la clôture 2023 est de 16,81 M€, soit une baisse de 5,81M€ et de 25,7 %. Cette baisse s'explique pour partie par la baisse des matières premières en 2023 et de l'effet sur le coût de production.

ETAT PRODUITS A RECEVOIR

Ce compte présente au 31.12.2023 un solde de 1.399.536 €. L'aide gouvernementale « électricité – gaz » issue du plan de résilience s'élève à 1.371.762 €.

INSTRUMENTS FINANCIERS

En dehors des concours bancaires courants, il n'est fait appel à aucun autre instrument financier.

INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

Chaque site de production français du groupe REHAU est soumis à la législation des installations classées (ICPE) et dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter rassemblant les prescriptions environnementales applicables à chaque site. L'usine de Morhange étant répartie sur trois zones différentes, chaque entité dispose de l'autorisation correspondante.

L'usine de Morhange est également certifiée selon la norme environnementale ISO 14001 : 1996.

Aucun des sites n'est soumis à la directive 2003/105/CE du 16 décembre 2003 dite « Seveso II ». Les prescriptions liées aux risques industriels majeurs ne sont donc pas applicables aux sites REHAU français.

REHAU entretient un système de management environnemental qui comprend de façon équilibrée les trois domaines que sont la sécurité au travail, la sécurité environnementale et la protection des biens.

L'ensemble du système en détail est défini dans nos instructions de principe ainsi que des instructions complémentaires.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de recherche et de développement étant assumée dans d'autres unités du groupe, notre société essentiellement dédiée à l'activité de production, n'a entrepris aucune opération particulière dans ce domaine au cours de l'exercice.

IMPACT SOCIAL DE L'ACTIVITE

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé vous a été exposée précédemment.

L'effectif moyen 2023 est de 292 personnes, il est en baisse par rapport à l'effectif moyen 2022 qui était de 327 personnes.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Gérant rappelle qu'il n'existe pas de convention réglementée.

REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

**MOYENS MIS EN ŒUVRE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE EN APPLICATION DE LA LOI
RELATIVE A LA TRANSPARENCE, A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET A LA MODERNISATION DE LA VIE
ECONOMIQUE**

La lutte contre la corruption est un élément essentiel du Système de Conformité mis en place par le Groupe REHAU.

L'activité de REHAU FRANCE est en grande majorité réalisée dans les pays pour lesquels le risque de corruption est peu élevé. Les secteurs d'activité n'ont pas été identifiés comme étant à risque particulier.

Les risques de conformité sont par ailleurs analysés annuellement selon un processus structuré et documenté.

Cela dit, le Groupe est très attentif à l'éthique et en tient compte durant le processus de recrutement ainsi que dans la formation continue de ses salariés. Les collaborateurs désignés selon leur fonction ont l'obligation de suivre les e-learning dans les domaines de conformité, anti-corruption et droit des cartels. En plus il y a des formations complémentaires et des cours de recyclage.

Le Groupe veille à ce que l'ensemble de ses salariés agisse continuellement en adéquation avec les valeurs d'intégrité et de respect des normes internes et externes à l'entreprise qui constituent le fondement de sa culture.

Ces principes sont repris dans notre **Code de Conduite Interne** ainsi que dans la Directive Anticorruption. Les documents ont été distribués aux salariés et sont disponibles sur l'intranet.

Tout comportement qui contreviendrait à ces valeurs et pourrait engager la responsabilité du Groupe, et avoir des répercussions sur sa réputation, serait immédiatement sanctionné.

Dans la continuité des mesures préventives, le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte et de prévention à d'éventuels faits délictuels, système appelé **CoCoS (Compliance Système de Communication)**.

L'accès à ce système se fait via internet, une communication sur l'existence de ce système a été faite à l'ensemble du personnel, en sus une note descriptive est affichée sur l'ensemble des panneaux d'affichage des différents sites et est accessible par l'intranet du Groupe.

Ce dispositif a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL courant juin 2016. Le système est opéré par un tiers, BKMS, leader du marché, et garantit les meilleurs standards de confidentialité du lanceur de l'alerte et de la protection des données.

De nouveaux modules consacrés au code de conduite et à l'éthique dans les affaires ont été ajoutés sur la plateforme e-learning. Un nouveau module consacré à la lutte contre la corruption est planifié pour 2024.

Il est prévu de renforcer ce plan d'action en intégrant un système dit « Third Party Due Diligence » évaluant systématiquement les risques liés aux partenaires commerciaux, tant clients que fournisseurs.

Des instructions additionnelles sont transmises aux collaborateurs pour le respect des règles en termes de :

- Politique de lutte contre la corruption
- Politique cadeaux et invitations

REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

=====

- Politique conflits d'intérêts
- Politique sanctions économiques et embargos
- Politique sur les adhésions aux associations professionnelles
- Bonnes pratiques sur le droit de la concurrence pour les acheteurs

Les services financiers procèdent à des contrôles réguliers sur les factures ou notes de remboursement de frais relatives à des dépenses somptuaires, de type cadeaux, invitations, missions.

Nous vous invitons à prendre une décision sur les projets de résolutions soumis à votre approbation

à Morhange, le 12 avril 2024

Le Gérant
Francis GUAITOLI



REHAU INDUSTRIE SARL
SARL au capital de 12.520.000 €
Siège social : Morhange - Zone Industrielle
RCS Sarreguemines 384 074 951

Annexe 1 au rapport de gestion des comptes clos au 31/12/2023 :

REHAU INDUSTRIE

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	18					155	1					7
Montant total des factures concernées TTC	453 976	1 025 177	679 799	91 592	2 307	1 798 875	-2 091	766	-6 011	0	964	-4 280
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice (1)	0,66%	1,50%	0,99%	0,13%	0,00%	2,63%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T de l'exercice (2)							0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						Néant						Néant
Montant total des factures exclues						Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuels : Intra groupe						Délais contractuels : Intra groupe					
	Délais légaux : Tiers						Délais légaux : Tiers					

CA Nets **87 130 214**

Achats de marchandises 20 750 756

Achats MP + AP 27 775 136

Autres achats et charges externes 19 987 692

68 513 584

(1) Pourcentage déterminé selon le rapport : Factures ouvertes taxes comprises le cas échéant sur achats de marchandises, matières premières, autres achats et charges externes en valeur HT tels qu'ils figurent dans le compte de résultat

(2) Pourcentage déterminé selon le rapport : Factures émises taxes comprises le cas échéant sur le chiffre d'affaires net en valeur HT tels qu'ils figurent dans le compte de résultat

AGENCE COMPTABLE

DÉCLARANT :
 CLEMENT Anne
 Place Cisse
 57340 MORHANGE

CLEMENT Anne
 PLACE CISSEY
 57340 MORHANGE

Paiement internet, le 09/08/2024

RECU DE PAIEMENT¹ / FACTURE²
Commande n° 8657720

Montant total de la commande :					44,51 €	
Détail du règlement de la commande :						
Réglé par :		Carte Bancaire			44,51 €	
Date d'effet du paiement : 09/08/2024				Date d'encaissement : 09/08/2024		
Détail de la formalité : K00087638987						
Référence Client : Dépôt Comptes annuels RI						
Désignation de la société : 384074951 REHAU INDUSTRIE SARL						
Détail de la commande :						
Domaine : Entreprise						
Code recette	Libellé - Mandant	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TVA	Total TTC
BO025	BODACC (25) - TI-TGI SARREGUEMINES	1	25,00 €	25,00 €	0,00 €	25,00 €
AC102	Dépôt des comptes annuels - TI-TGI SARREGUEMINES	1	10,63 €	10,63 €	2,13 €	12,76 €
FP001	Frais postaux -Lettre simple < 20g (1 à 3 feuilles) - TI-TGI SARREGUEMINES	1	1,08 €	1,08 €	0,22 €	1,30 €
IN545	INPI (5,45)	1	5,45 €	5,45 €	0,00 €	5,45 €
Sous-total soumis à TVA				11,71 €	2,35 €	14,06 €
Sous-total non soumis à TVA				30,45 €		30,45 €
Total				42,16 €	2,35 €	44,51 €
Total payé :					44,51 €	

1 - En conformité avec les dispositions du décret n° 2021-300 du 18 mars 2021, le présent reçu de paiement est établi par l'Institut National de la Propriété Industrielle au nom et pour le compte du mandant, dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

Mandant	Adresse	N° TVA intracommunautaire
TI-TGI SARREGUEMINES	PLACE DU GÉNÉRAL SIBILLE 57216 SARREGUEMINES CEDEX	

2 - Le présent reçu de paiement vaudra facture, avec pour numéro d'identification celui des formalités concernées, s'il est accompagné du ou des documents de synthèse des formalités validées.

Procuration

La soussignée **REHAU Industrie S.à.r.l.**, dont le siège social est à 57343 MORHANGE, Place Cisse, France, représentée par Francis GUAITOLI

- Procurant -

donne à

Anne CLÉMENT, née le 17.01.1977 à Créhange, demeurant 10 rue Grand Rue - 57340 Landroff,

- Mandataire -

pouvoir de signer tout contrat et acte obligeant la société et relatif aux activités du service, sous les restrictions suivantes :

- d'exercer tous les droits qui lui sont conférés dans sa délégation conformément aux instructions du Procurant,
- les contrats et actes doivent être soumis au département juridique pour contrôle avant la signature,
- les contrats et actes dont il s'agit seront également co-signés par un fondé de pouvoir.

Cette procuration n'est pas transmissible, est révocable à tout moment, et est valable pour une durée d'1 an, et prend fin au tard de 30.11.2025. La présente procuration est soumise au droit suisse. En cas de litige découlant de la procuration le for juridique est Berne/Suisse.

A Morhange, le 01.07.2024.



Francis GUAITOLI

Anne CLÉMENT
(Bon pour acceptation)